



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24785
9 novembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 9 NOVEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
BELGIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Mon gouvernement est extrêmement alarmé par la situation qui prévaut actuellement dans la République de Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil de sécurité, depuis l'adoption de sa résolution 713 (1991) et toutes ses autres résolutions subséquentes, s'étant engagé à poursuivre activement l'examen de cette question, j'ai l'honneur de vous demander, au nom de mon gouvernement, de convoquer une réunion d'urgence du Conseil.

A mon sens, les travaux du Conseil de sécurité bénéficieraient utilement de la présence, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur, des deux Coprésidents de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, MM. Vance et Owen, ainsi que de celle de M. Mazowiecki, auteur de deux rapports sur la situation des droits de l'homme sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie, rapports dont le premier a d'ailleurs déjà été circulé comme document officiel du Conseil de sécurité (S/24516 du 3 septembre 1992).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Paul NOTERDAEME
